



Opposition ordonnance pénal Pv

Par **seblm**, le **22/03/2017** à **18:43**

Bonjour ,rnJ'ai été verbalisée soit disant parce que ma vignette d assurance n était pas à jour !!! Alors qu elle était à jour . J ai contester le pv avec une lettre explicative et une copie de la vignette en cours qui était apposé sur mon pare brise . Je viens de recevoir une ordonnance pénal qui m'invite à payer 31€ - 20% si je paie dans les 30 jours !!! rnCertes la somme est minime mais vraiment cela fait M'énervé cet j étais ennemi règle . Dois je faire opposition et avec qu'elle argument ? rnMerci

Par **Visiteur**, le **22/03/2017** à **19:20**

Bonjour,rnil est arrivé la même chose à mon épouse qui n'avait pas changé la vignette sur le pare brise.rnJe comprends votre colère, mais pour une faible somme et sans argument nouveau, mieux vaut payer et oublier.

Par **Lag0**, le **23/03/2017** à **08:23**

[citation]Je viens de recevoir une ordonnance pénal qui m'invite à payer 31€ - 20% si je paie dans les 30 jours !!! [/citation]rnBonjour,rnC'est étonnant ce tarif...rn31€, ce sont les frais de procédure seulement.rnOr, soit vous êtes bien reconnu coupable et vous avez à payer l'amende (150€ max) plus les frais de procédure de 31€, soit les poursuites sont abandonnées et vous n'avez rien à payer, même pas les 31€ de frais.

Par **kataga**, le **23/03/2017** à **11:24**

ça peut être coupable mais dispensé de peine ...auquel cas, il n'y a que les frais de procédure à payer ...